

Enquête

Enquête sur les prix de production dans la construction

Le but de l'enquête est de suivre l'évolution du prix des travaux nécessaire pour la construction des bâtiments résidentiels. Au premier contact, les entreprises doivent indiquer les travaux qu'ils effectuent, après les entreprises doivent indiquer le prix des mêmes travaux effectués dans les mêmes circonstances. L'enquête se fait à l'aide d'un formulaire web. Les entreprises sélectionnées reçoivent chaque trimestre une invitation à remplir le formulaire. Le formulaire contient les descriptions des travaux effectués par l'entreprise, l'entreprise doit seulement compléter le prix des travaux.

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 27/01/2019

Présentation

<i>Mots-clé</i>	Construction ; Prix
<i>Domaine</i>	2.1.01. Enquêtes auprès des entreprises
<i>Unité statistique - Titre</i>	Entreprise
<i>Unité statistique - Description</i>	L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.
<i>Population statistique - Titre</i>	Entreprises dans le secteur de la construction (nace 45) avec un chiffre d'affaires \geq 1 000 000
<i>Population statistique - Description</i>	-
<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Couverture sectorielle</i>	Couverture sectorielle=Construction (Nace 45)
<i>Autres critères de couverture</i>	-
<i>Enquête ménages/ entreprises</i>	Enquête auprès des entreprises
<i>Méthode de collecte de données</i>	Formulaire web

Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	1er trimestre 2005
---	--------------------

Mandat institutionnel

<i>Référence légale</i>	Arrêté royal du 3 juillet 2012 relatif aux enquêtes par sondage mensuelles et trimestrielles en vue d'établir des statistiques conjoncturelles ; Règlement (CE) no 1158/2005 du Parlement Européen et du Conseil du 6 juillet 2005 modifiant le règlement (CE) no 1165/98 du Conseil concernant les statistiques conjoncturelles ; Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles
-------------------------	--

Confidentialité

<i>Confidentialité - Politique</i>	-
------------------------------------	---

Périodicité

<i>Périodicité</i>	Trimestrielle
--------------------	---------------

Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	Si le prix des travaux change fortement, les entreprises doivent noter une petite explication. Si le prix ne change pas pendant une longue période, un avertissement est affiché et les entreprises doivent confirmer le prix.
<i>Évaluation de la qualité</i>	-

Exactitude et fiabilité

<i>Erreur d'échantillonnage</i>	-
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	-

Comparabilité

<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	-
<i>Comparabilité - Autre</i>	-

Méthodologie d'enquête

<i>Base de sondage</i>	Statistical Business Register
<i>Plan de sondage</i>	-
<i>Information auxiliaire</i>	-

Méthodologie d'enquête

<i>Taille de l'échantillon</i>	+/- 150 entreprises
<i>Allocation de l'échantillon</i>	-
<i>Algorithme d'échantillonnage</i>	-
<i>Méthode d'estimation</i>	-
<i>Méthode de traitement de la non-réponse</i>	-

16. Commentaires

